22 SEPTEMBRE 2024 - DIMANCHE SANS VOITURE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION

Attention!

Votre demande sera traitée si :

- 1. Vous habitez la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.
- 2. Vous êtes domicilié hors de la Région de Bruxelles-Capitale et devez vous rendre sur le territoire de la commune auprès de laquelle vous effectuez votre demande.

Le nombre de dérogations étant limité, nous vous conseillons d'introduire votre demande dans les plus brefs délais et de l'adresser, <u>à partir du 19/08/2024</u>, à :

Administration communale de Jette – Cabinet du Secrétaire communal – Chaussée de Wemmel 100, 1090 Jette – Tel. 02/423.12.11.

Vous pouvez envoyer vos formulaires par la poste ou par mail à l'adresse : dsv-alz@jette.brussels

Si vous comptez déposer le formulaire personnellement, vous pouvez vous rendre à la Maison communale (adressez-vous à l'accueil) :

- Du 19 au 31 août du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
- Et du 1 au 22 septembre, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 13h à 18h30.

La date limite de demande de dérogations est fixée au 18 septembre 2024 inclus.

Attention!

Ne pas oublier de joindre à la demande :

- une copie de tout document permettant de préciser ou confirmer le motif de la demande de dérogation (tel que demandé dans le formulaire).

Obligation légale:

<u>Rappel</u>: les documents ci-dessous doivent <u>toujours</u> se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié :

- carte grise (certificat d'immatriculation);
- carte verte valable (assurance du véhicule);
- le cas échéant, certificat du contrôle technique.

Le conducteur doit apposer la dérogation sur la face interne du parebrise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule.

- Pour tous renseignements par rapport au RGPD, veuillez consulter la page web http://www.jette.irisnet.be/fr/pages-supp/rgpd

NOUS RAPPELONS QUE LE 22 SEPTEMBRE 2024, ENTRE 9H30 ET 19H00:

- 1. LA VITESSE DES VEHICULES AUTORISES A CIRCULER SERA LIMITEE A 30KM/H.
- 2. LE CODE DE LA ROUTE RESTE D'APPLICATION.
- 3. LA POLICE EFFECTUERA DES CONTROLES DANS LES 19 COMMUNES

22 SEPTEMBRE 2024 "DIMANCHE SANS VOITURE" FORMULAIRE DE DEMANDE INDIVIDUELLE DE DEROGATION

Date

Numéro d'identification :

Signature

PRIERE DE REMPLIR LES CASES EN LETTRES MAJUSCULES

Identification Nom du conducteur : Prénom du conducteur : Zone obligatoire Plaque d'immatriculation du véhicule : Obligation légale : les documents ci-dessous doivent toujours se trouver à bord du véhicule et peuvent faire l'objet d'un contrôle par un agent qualifié : carte grise (certificat d'immatriculation) carte verte valable (assurance du véhicule) le cas échéant, certificat du contrôle technique Adresse de contact Zone obligatoire C.P.: Localité : Tél.: Fax: E-mail: Motif pour lequel vous avez impérativement besoin d'un véhicule entre 9h30 et 19 heures : Veuillez cocher le motif qui correspond à votre cas. Sinon, veuillez indiquer la raison précise dans "autres". ☐ Personnel appelable en urgence (joindre une attestation de l'employeur); ☐ Professions nécessitant des déplacements multiples (dépannage, profession libérale médicale,...) (motiver le déplacement), Livraisons qui ne peuvent être effectuées un autre jour (médicaments, boulangerie, Horeca, ...) (motiver le déplacement) ; ☐ Marchands ambulants, brocanteurs, ... (motiver le déplacement); Travailleur dont les horaires sont incompatibles avec ceux des transports publics (début de service avant 7 heures et fin après 22 heures) (joindre une attestation de l'employeur); Retour ou départ de vacances nécessitant impérativement de se déplacer en voiture (joindre *une copie du billet d'avion ou* Motifs - Zone obligatoire une preuve de réservation du voyage); Les transferts de l'hôtel vers l'aéroport ou de l'aéroport vers l'hôtel (copie de la réservation de l'hôtel ou du billet d'avion); U Organisation d'événements dans le cadre du Dimanche sans voiture ou des Journées du Patrimoine, nécessitant l'utilisation d'une voiture (motiver le déplacement : type d'activités, type de matériel ou de personnes transportées...); Événement exceptionnel (mariage, enterrement, baptême,...) (joindre une copie du faire-part); Déplacements pour raisons médicales (joindre une copie du certificat médical) ; Motif impérieux (si demandé): Itinéraire projeté Horaire prévu pour le(s) déplacement(s): spécifiez précisément les tranches horaires pour lesquelles vous demandez une dérogation. Je souhaiterais obtenir une dérogation afin de pouvoir circuler : Je certifie sur l'honneur que ma déclaration est sincère.